



LE COURT DE SAINT-JEAN

Autorisation parentale

Votre enfant participera prochainement au **concours "Le Court de Saint-Jean"**. Des prises de vues en vidéo vont être réalisées afin de créer un court métrage en collaboration avec les enfants.

Selon la loi sur la protection des données (LDP), nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans publication de nom de famille (prénom seulement) et les images ne sont en aucun cas stockées ou visibles sur internet ou sur les plateformes vidéos existantes. La loi fait obligation, avant toute fixation ou utilisation de l'image d'une personne, de recueillir son accord explicite ou celui de ses représentants légaux. C'est pourquoi nous nous permettons de solliciter cet accord, en vous demandant de bien vouloir compléter l'autorisation ci-contre.

Le court métrage peut être projeté dans l'école de votre enfant ainsi qu'à la Maison de Quartier de Saint-Jean et ce, uniquement en lien avec le présent concours. En aucun cas, par conséquent, ces images et enregistrements ne sont transmis à la presse ou à des partenaires extérieurs. Dans ces cas, des formulaires d'autorisation *ad hoc* vous sont transmis.

Par la présente, je soussigné-e (*nom du représentant légal ou nom de l'élève est majeur*)

.....

autorise

la prise d'images et de paroles de mon enfant (prénom et nom de l'enfant) / me concernant (si élève majeur).....

et leur reproduction, diffusion et utilisation dans le cadre du projet pédagogique.

Fait à _____, le

Signature du représentant légal / de l'élève majeur

.....